

PRODUIRE À TOUT MANGER À QUEL PRIX?

13 doléances

**Pour l'accès de tous et toutes
à une alimentation de qualité,**

**Produite par des paysannes et paysans
qui vivent de leur travail et pratiquent
une agriculture paysanne¹**

¹ L'agriculture paysanne est une agriculture au service de la société. Elle permet à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant, sur une exploitation à taille humaine, une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle participe avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous. Elle se situe dans la tradition des agricultures paysannes du monde qui se sont développées en valorisant les ressources du territoire et le travail des paysans (Fadear).

Nos constats :

- Une industrialisation toujours plus poussée de l'ensemble de la chaîne alimentaire, qui entraîne une baisse du prix de l'alimentation et une baisse de la part des dépenses alimentaires revenant aux productions agricoles.
 - Une baisse de la part du budget alimentaire dans le budget des ménages, qui participe à la baisse de la valeur attribuée à l'alimentation et à l'agriculture.
 - D'importants problèmes de revenu pour les agriculteurs, dont le nombre diminue fortement, remettant en cause notre souveraineté alimentaire².
 - Une paupérisation importante de la société, liée à un système économique basé sur l'augmentation des inégalités, qui engendre des dépenses alimentaires extrêmement contraintes pour une large part de la population.
 - Des situations de mauvaise alimentation (sous-alimentation, alimentation non équilibrée, maladies d'origine alimentaire) bien présentes.
 - Des réponses (labels de qualité, AMAP, circuits courts, restauration collective) nécessaires mais insuffisantes :
 - Existence d'une dualité de systèmes agricoles et alimentaires, avec l'illusion du choix par la consommation : dans les faits, la qualité est réservée à une élite économiquement, culturellement, géographiquement et/ou socialement privilégiée.
 - Des difficultés à sortir de l'échelon local, à généraliser ces modes de fonctionnement tant chez les paysans que chez les consommateurs. Existence d'une taille critique dans les initiatives en place.
 - Des impasses qui apparaissent (industrialisation et récupération des alternatives, manque de débouchés ou de production en local...).
 - Des politiques alimentaires qui manquent d'ambition et de moyens, des normes alimentaires au service de l'industrialisation.
 - Des politiques agricoles qui accompagnent la disparition des paysans.
 - Une déconnexion des objectifs affichés pour les politiques agricoles et les politiques alimentaires, toutes deux :
 - Très en deçà des réponses attendues et nécessaires,
 - Aux mains de l'industrie agro-alimentaire, de la FNSEA et de la grande distribution,
 - Qui permettent d'assurer la production de matière première standardisée et d'organiser sa transformation et son achat par les consommateurs,
- ➔ Et ce malgré une définition récente des politiques alimentaires, dans la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, qui tente de remédier à cet état de fait...

² La souveraineté alimentaire est un droit international qui laisse la possibilité aux populations, aux États ou aux groupes d'États de mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées à leurs populations sans qu'elles puissent avoir un effet négatif sur les populations d'autres pays. La souveraineté alimentaire est donc une rupture par rapport à l'organisation actuelle des marchés agricoles (Via Campesina).

Face à cela, il est primordial de :

I. Mettre fin à la dualité des modèles agricole et alimentaire.

L'agriculture paysanne ne peut coexister avec l'agriculture industrialisée. La ségrégation sociale que cette dualité engendre via l'alimentation est inacceptable. Les politiques publiques ne peuvent être basées sur l'organisation d'un système à deux vitesses, qui divise la société, et dans lequel l'agriculture industrielle reste prédatrice de la production d'une alimentation de qualité.

La demande alimentaire, aujourd'hui fortement contrainte par les budgets des ménages, doit être transformée à l'aide de politiques alimentaires qui transforment la demande alimentaire des consommateurs en demande politique de l'ensemble des citoyens. Cela permettra d'apporter à tous une alimentation de la qualité qu'ils désirent, et non laisser ce choix à la seule partie de la population socialement, économiquement ou géographiquement privilégiée.

II. Avancer vers la souveraineté alimentaire afin d'articuler les politiques agricoles et les politiques alimentaires pour assurer une alimentation de qualité accessible à tous et toutes !

La finalité alimentaire de l'activité agricole doit être visible au sein des politiques agricoles. Dans le même temps, l'importance de la production agricole dans les politiques alimentaires doit être rappelée, pour s'occuper de la source des aliments et non uniquement de l'aval des filières ou de l'acte de consommation : la dualité de modèles agricoles entraîne la dualité de modèles alimentaires, il est inenvisageable de s'attaquer à l'un sans vouloir remettre en cause l'autre.

Relier agriculture et alimentation valorise le métier des paysans, et permet aux citoyens de plus s'impliquer sur des politiques qui structurent leur environnement, leur alimentation, le milieu rural... Et non pour mieux standardiser la production agricole aux besoins de l'industrie agro-alimentaire !

Ce qui implique...

... De transformer le monde agricole :

III. Combattre les principes du libre-échange, notamment pour les produits agricoles et alimentaires, afin de mettre un terme aux dumpings écologiques et sociaux à l'œuvre.

Néo-libéralisme et souveraineté alimentaire sont incompatibles, la mise en place de zones de libre-échange est à proscrire. Au Nord comme au Sud, des pans entiers des économies agricoles sont ravagés par les stratégies de production à bas coût de produits, parfois subventionnés dans certains pays. Les fortes variations de prix induites par les logiques de surproduction et de spéculation sur certains produits agricoles nuisent aux conditions de vie des paysans et citoyens. Les politiques commerciales doivent être respectueuses des cultures paysannes et alimentaires et des droits des paysans en France et dans le monde. Les mécanismes de régulation des échanges mondiaux doivent être adaptés à ces enjeux. La logique du dumping social et écologique empêche les pays d'aller vers du mieux disant : les démarches volontaristes (prise en compte d'externalités, interdiction de pratiques préjudiciables...), pourtant nécessaires, se retrouvent dans des situations de concurrence déloyale.

Les dynamiques d'exception agricole et alimentaire aux accords de libre-échange (OMC, traités de libre-échange... voire même au droit à la concurrence de l'Union Européenne) sont un levier de détricotage des zones de libre-échange existantes pour contrer les logiques de dumping social et écologique.

IV. Maîtriser et répartir les volumes de production pour réguler les marchés agricole et alimentaire.

L'activité agricole doit « produire pour nourrir », pour répondre à un besoin défini démocratiquement sur un territoire, et non pour alimenter le marché ou l'exportation : il s'agit de faire exister la notion de souveraineté alimentaire, ici et ailleurs, et mettre fin à la destruction des marchés des pays du Sud par nos exportations subventionnées.

Les paysans ont besoin de prix stables pour pouvoir produire. Le prix est un rapport de force, celui-ci doit être arbitré de façon à envisager une bonne couverture des coûts de production et la rémunération du travail fourni.

La mise en place d'une répartition de volumes de production permet d'envisager une véritable relocalisation, sur les territoires, des productions et des moyens logistiques nécessaires à leur transformation.

L'accès à ces volumes de production pourra être contraint à un respect de normes sociales et environnementales très progressistes, excluant entre autres les OGM et l'exploitation de main d'œuvre (notamment déplacée comme les travailleurs migrants)...

V. Mettre en œuvre des contrats de transition vers une agriculture paysanne, une alimentation de qualité et une relocalisation de la production et de la distribution.

La mise en place d'un système rémunérateur des bonnes pratiques agricoles ne dispense pas de la nécessité de penser les transitions. Des contrats formalisant la rémunération du temps de transition des systèmes de production sont nécessaires pour diminuer la pression économique limitant le changement.

Ces contrats de transition permettront de répondre aux enjeux agronomiques, alimentaires, et d'adaptation et de lutte contre les dérèglements climatiques grâce à la production de légumineuses, à la sortie de l'usage de pesticides et d'engrais azotés de synthèse, à la limitation du recours aux antibiotiques, à l'encadrement de l'énergie utilisée sur les fermes, à l'accompagnement à la désintensification, la diversification et l'autonomie des systèmes, à l'installation sur des productions répondant à la demande alimentaire et à l'adaptation des pratiques au dérèglement climatique... Donc d'aller vers plus de pratiques paysannes. La biodiversité, le lien aux terroirs, l'emploi, le respect du bien-être animal, les semences et les races locales doivent également être mis en avant !

C'est enfin un enjeu d'égalité entre les territoires que de pouvoir proposer une diversité de produits locaux de qualité partout.

Pour permettre cette transition, une recherche agronomique adaptée aux pratiques d'agriculture paysanne est nécessaire, la recherche actuelle étant pilotée par les multinationales et au service de l'agriculture industrielle. Pour aller plus loin sur cette réorientation des aides publiques, les multinationales ne doivent plus bénéficier des soutiens politiques et financiers dans les initiatives multilatérales de développement agricole (comme c'est le cas dans la nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire, ou l'alliance pour l'agriculture intelligente face au climat). Envisager une fiscalité différenciée pour reconnaître les externalités positives des modes de production non industriels (valorisation du bien-être animal, des territoires, de la biodiversité, des savoir-faire et du travail...) ou faire vivre le principe de pollueur-payeur sont également des solutions de transition envisageables.

VI. Faciliter l'accès au foncier et l'installation pour les porteurs de projets agricoles tournés vers la production d'alimentation de qualité.

L'installation de nouveaux paysans et la consolidation des plus petits sont vitales pour pallier les nombreux départs et faire vivre les zones rurales. Les installations en agriculture paysanne, dont la production est destinée à la consommation locale, par des circuits courts ou des filières territorialisées respectant les paysans, doivent être soutenues par les pouvoirs publics. Ce sont celles qui produisent le plus de valeur ajoutée et utilisent le moins d'aides publiques à l'actif.

L'accès au foncier est un enjeu majeur pour cela. Les collectivités locales doivent s'engager, par exemple par l'acquisition de terres agricoles destinées à l'installation de paysans ! Le contrôle des achats de parts de société dans les montages sociétaires est une priorité pour lutter contre la concentration des terres et garder un choix citoyen sur leur devenir. De la même manière, les initiatives destinées à lutter contre les dérèglements climatiques se centrant sur la séquestration de carbone dans les sols, ou la compensation environnementale, ne doivent se développer ni au détriment des paysannes et des paysans, ni de leur accès au foncier.

Enfin, l'aménagement du territoire, l'habitat, l'urbanisme doivent penser le lien à l'agriculture et à l'alimentation (maintien de zones cultivables, facilitations logistiques...).

VII. Améliorer le bien-être animal et organiser la transition alimentaire vers des régimes moins carnés : mangeons mieux !

Il est important de faire comprendre que toutes les viandes, comme tous les produits laitiers, ne se valent pas. Il faut mettre fin à la production animale industrielle, qui contribue à la disparition des paysans en concurrençant le fruit de leur travail avec du minéral à bas prix, mais aussi à la déconsidération des

animaux d'élevage en tant qu'êtres sensibles. Il n'y a pas de bien-être animal sans bien-être des hommes et des femmes qui les élèvent ? travaillent avec eux au quotidien.

Au stade de l'élevage, privilégier l'agriculture paysanne, l'herbe et le plein air signifie plus de paysans, plus d'emplois et une meilleure prise en compte du bien-être animal. Au stade de l'abattage et de la transformation, les outils de proximité sont les seuls garants de la réduction du temps de transport des animaux et de cadences adaptées au respect du bien-être animal.

Ces changements passent notamment par une diminution raisonnable de notre consommation de produits carnés : plutôt que de surconsommer des produits industriels fabriqués avec du minerai, privilégions une alimentation carnée d'une haute qualité environnementale et sociale, produite dans le plus grand respect du bien-être animal ! Cette diminution de consommation doit permettre un renforcement du rapport Homme-animal et de la complémentarité agriculture-élevage en rééquilibrant l'ensemble des territoires sur ces productions.

VIII. Développer la structuration logistique pour les circuits alimentaires locaux : une restauration collective publique et privée de qualité, une aide alimentaire de qualité sont des leviers forts de transition.

En opposition au modèle agro-industriel actuel, de nombreux circuits courts se montent aujourd'hui. Penser le changement d'échelle pour ces initiatives et la relocalisation de l'ensemble de l'agriculture et de l'alimentation nécessite de penser la structuration de filières territorialisées qui soient rémunératrices pour les producteurs, autour de cahiers des charges et de prix définis collectivement. Ces processus sont indispensables pour garantir la vigilance face aux dynamiques d'industrialisation des alternatives, bios et circuits courts.

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont des démarches à promouvoir pour faire converger différents acteurs sur ces questions ; ils doivent être mieux soutenus. Les collectivités territoriales doivent avoir les moyens de structurer ces changements ou maintenir les structures existantes : abattoirs de proximité, légumeries...

Les collectivités locales peuvent également s'engager à faciliter le commerce de produits locaux qui répondent aux enjeux sociaux et environnementaux.

L'ensemble des structures de restauration collective, publiques ou privées, dans les entreprises comme dans les écoles, doivent fournir une alimentation de qualité. Dans la restauration collective publique, les régies publiques sont à privilégier car plus à même de servir l'intérêt général.

... De transformer l'expression démocratique sur ces questions :

IX. Ouvrir aux organisations citoyennes les lieux de décisions sur les politiques agricoles et alimentaires.

La société civile doit pouvoir être impliquée dans les politiques alimentaires ! Les mangeurs ne doivent pas être réduits à un rôle de consommateurs. L'idée de souveraineté alimentaire, et de démocratie alimentaire, propose de dépasser ce statut de consommateur pour le remplacer par celui de citoyen, qui a un poids politique sur les décisions prises, et qui concerne l'ensemble des habitants des territoires. Ainsi, les interprofessions, les chambres d'agriculture et diverses commissions départementales, régionales et nationales en charge de l'agriculture et des investissements agricoles doivent toutes s'ouvrir à un collège citoyen qui prend part aux décisions d'orientation des filières agricoles et alimentaires.

Les enjeux de l'alimentation structurent aussi l'environnement, le bien-être animal, le politique, la démocratie... ceux-ci doivent être présentés ! Des politiques d'éducation à la démocratie alimentaire doivent accompagner ces ouvertures afin que les citoyens maîtrisent les enjeux et le fonctionnement des instances pour connaître leurs droits, prendre conscience de leur poids politique et exprimer leur avis à ce sujet.

X. Mettre en place des politiques d'éducation à l'alimentation et à l'agriculture pour limiter l'impact de la publicité sur la consommation.

La publicité ne doit pas être la seule à structurer l'alimentation ! Les liens entre l'alimentation et la santé sont très importants, il faut donc que chacun puisse prendre en main ces connaissances. Beaucoup d'aspects nutritionnels sont aujourd'hui méconnus par la population, et l'on constate un fort déterminisme culturel dans la propension à manger des produits de qualité.

Les politiques mises en place dans le cadre du Programme National de l'Alimentation (PNA) sur ce point doivent être largement renforcées. Le lien de l'alimentation à l'agriculture doit être inscrit dans les programmes scolaires.

Consommer ne doit pas être une finalité, le fonctionnement de la société de consommation dans le champ de l'alimentation produit des dégâts importants (santé publique, environnement, climat...) qui imposent de mettre un terme aux mécanismes qui l'entretiennent. Par exemple, les règles qui encadrent la publicité pour les produits alimentaires doivent leur imposer de répondre aux objectifs d'intérêt général concernant la nutrition de la population.

XI. Améliorer l'information à destination des consommateurs.

L'information n'est utile qu'à ceux qui la lisent et ont les moyens de choisir les produits qu'ils consomment. Bien qu'insuffisant, nous estimons nécessaire un contrôle des informations fournies par l'industrie agro-alimentaire pour éviter de nouvelles crises (viande de cheval, vache folle...), une meilleure information des consommateurs via l'étiquetage pour les produits industriels et une surveillance des lobbys que les industriels utilisent pour exercer des pressions et influencer les décisions des institutions.

Les dérives du modèle agro-alimentaire industrialisé doivent être rendues visibles pour être combattues et permettre d'aller vers une alimentation saine.

... De réaffirmer les fondements de la solidarité et des droits dans notre société :

XII. Assurer un droit au revenu aux paysans

Les aides publiques, aujourd'hui la PAC, ne doivent pas être basées sur un paiement à l'hectare, ce qui tend à amplifier le phénomène d'agrandissement des exploitations, ou sur un système d'assurances.

A l'inverse, le revenu des paysans doit être au centre de ces aides, qui doivent être plafonnées par actif. Les soutiens publics peuvent se baser pour cela sur la rémunération des externalités positives de la production d'une alimentation de qualité. Penser la rémunération du travail paysan sur le seul prix de marché, issu d'un rapport de force dominé par les industriels, n'est plus supportable.

Cette nouvelle organisation permettra de soutenir davantage les petites fermes mais également de faciliter la transition des modèles vers l'agriculture paysanne.

Ceci s'applique tant à la France qu'à l'ensemble des pays dans lesquels, au-delà du revenu, les droits des paysans doivent être promus. La France doit s'engager à soutenir la déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales pour améliorer le respect des droits de l'Homme et conquérir de nouveaux droits comme le droit à la terre et aux semences, indispensable à la souveraineté alimentaire.

XIII. Transformer les moyens permettant à tous d'avoir accès à une alimentation de qualité.

Une des stratégies de rentabilité du système industriel et capitaliste de production est la surproduction, qui lui assure des économies d'échelle, à condition que cette surproduction soit valorisée. L'aide alimentaire, au Nord comme au Sud, fonctionne aujourd'hui par des déductions fiscales pour les entreprises qui remettent une partie de leur surproduction : c'est ainsi un moyen de se débarrasser des excédents de l'agriculture industrielle. C'est clairement une subvention à l'agriculture industrielle, qui permet de présenter notre système économique comme généreux alors qu'il est responsable des inégalités en place. Il faut penser son dépassement.

Ce fonctionnement de l'aide alimentaire ne respecte pas la dignité des personnes à choisir leur alimentation, sur les plans gustatif comme nutritionnel ; c'est une forme de charité organisée.

Penser un accès digne de tous à une alimentation de qualité est indispensable, il faut des dispositifs forts de lutte contre les inégalités et non de simples tentatives d'en limiter les conséquences. Différentes hypothèses ont été envisagées, comme la généralisation d'épiceries solidaires (où tout le monde vient en payant un prix différencié, favorisant la mixité sociale), la gratuité de l'alimentation (tickets alimentaires, gratuité pour tous...) ou la mise en place de garanties assurant à tous les ressources suffisantes pour se nourrir correctement. Sortons du don !

Avec la participation de :

